



n° 9504 /DT

MISSION PREPARATOIRE A LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE RURAL A MAROVOAY

Compte-rendu d'entretiens

Mars 1995¹⁾

I.- INTRODUCTION

La mission à Marovoay a été effectuée par Lucile Dubourdieu (qui a rédigé le compte rendu) et Patrick Rasolofo-Jaonarison (annexes) au mois de mars 1995.

Le plus gros problème de mise en place d'une enquête "exploitation-ménage" dans la plaine de Marovoay tient au fait que les paysans sont sur-enquêtés. Chaque projet s'appuie sur une enquête préliminaire qui comprend à peu près les mêmes rubriques mais les résultats n'en sont jamais rendus publics.

Sont en cours actuellement :

AGRAR-KFW : Enquête exploitation très approfondie portant sur 1070 exploitants dirigés par l'économiste du projet M. Margraf (Protocole d'enquête non communiqué).

L'objectif de l'enquête, qui dure depuis 4 ans et doit se poursuivre jusqu'en fin 1996, est d'évaluer la capacité financière des exploitations paysannes à prendre en charge le retrait de l'État.

A ce jour, une enquête AGRAR-FIFABE sur les coûts de production est terminée et les résultats seraient communicables (?).

1) Ce document a été rédigé par Lucille DUBOURDIEU.

CIDR : Dans le cadre d'un projet d'associations "épargne-crédit", enquête sur le budget familial de 20 familles (volontaires pour cette enquête) pour étudier l'emploi réel des crédits et adapter le plus étroitement possible la politique des caisses aux besoins paysans.

Faute de moyens l'exploitation des résultats de cette enquête est limitée aux besoins des animateurs du CIDR qui en tirent principalement des thèmes d'animation et une réorientation permanente de leurs modes d'intervention.

Le responsable du projet, Jean Pierre Van Den Bruck est tout à fait favorable à un échange de services avec le projet MADIO sur les observatoires ruraux : communication des données en échange d'un traitement informatique de ces données qu'il n'a ni le temps ni les moyens de réaliser.

(cf. en annexe une partie du protocole d'enquête).

GTZ - projet pharmacies communautaires (réhabilitation du secteur santé publique financé par GTZ). Entretien avec Noro Andrianantoandro, responsable du projet.

- intervention en cours à Marovoay, très difficile dans un contexte local où le marché privé, et sans doute usuraire, se combine au marché noir du médicament, alimenté par les personnels des services publics de santé.

L'enquête tente d'évaluer les modes et les effets de l'automédication traditionnelle en s'appuyant sur plusieurs volets :

- enquête village
- enquête ménage
- enquête dépenses de santé
- enquête perception du projet.

(cf. en annexe, le protocole de cette enquête)

Projet PECC, coopération française : (entretien avec le vétérinaire responsable du projet)

- L'objectif du projet est d'augmenter la production de viande blanche. Intervient sur trois zones pilotes : Tananarive, le Lac Alaotra et la plaine de Marovoay.

Animée par un représentant de "Vétérinaires sans frontières" qui s'est appuyé sur le réseau CIDR pour ses premières investigations, ses enquêtes ont porté sur le recensement de la population porcine, et sur une évaluation de la filière "volaille".

Sur la rive droite, son intervention touche les zones d'Ambolomoty, Tsararano, Betaramahamay et Ankazomborona. L'objectif étroitement complémentaire à celui du CIDR, est de regrouper les producteurs en associations, pour rationaliser les investissements (achats groupés d'intrants et de reproducteurs) et, à terme, diversifier les spéculations pour répondre aux besoins en période de soudure.

AGRAR - FIFABE : Évaluation des CAF (exclusivité KFW)

Enquête dirigée par Hervé Rakoto-Ramirantsoa, Maître de Conférences à l'ENS, d'Avril à Juin 1994 - Rapport disponible mais non consulté à ce jour. Il sera public à compter du 25 juin 1995.

USAID : Projet d'enquête - exploitations liée à un projet d'intervention relatif à la commercialisation des produits agricoles dans la Province de Majunga. Projet de soutien à l'Entreprise.

(Programme d'intervention inconnu à ce jour).

II.- ENQUETE AGRAR-KFW

(entretien avec B.Margraf, économiste du projet)

Depuis 4 ans l'enquête porte sur un suivi de récolte à la parcelle. Sur la base d'une liste exhaustive des cultivateurs établie par canal (unité hydraulique), dont on connaît la situation foncière et la situation de famille, on a procédé à un échantillonnage des parcelles au hasard, selon les zones d'irrigation et les types de cultures.

Pour chaque échantillon on identifie les propriétaires et on vérifie l'homogénéité des parcelles (même variété, même source d'eau, limites bien définies, surfaces mesurées).

Pour chaque parcelle on suit les intrants, les dates de repiquage, les traitements (sarclages et autres) et on pèse la récolte selon des techniques répondant aux exigences statistiques (pesée proportionnelle au nombre et aux types de sacs contenant la récolte). L'enquête production est accompagnée d'une investigation sur les frais de production qui porte à la fois sur les dépenses en espèces et en nature. Ces dernières, relatives à l'emploi de salariés, peuvent s'élever jusqu'à 10 % de la récolte.

Mille deux cent parcelles sont ainsi étudiées depuis 4 ans. 1995 est la 5^o année d'exercice de l'enquête qui dispose depuis 2 ans de sa propre autonomie par rapport à la structure FIFABE. En effet, un biais était introduit dans les résultats du fait que les enquêteurs étaient les vulgarisateurs et qu'ils avaient tendance à augmenter les chiffres de production pour valoriser leur propre intervention.

Ainsi sont en cours d'évaluation, (depuis le début de l'année 1995), les structures foncières, la consommation familiale, les quantités et les coûts de production (production rizicole et activités annexes), le volume et les types de recettes, volume et types de dépenses... etc.... et déterminés pour 1070 exploitants enquêtés, un profil des exploitations avec toutes leurs activités.

Observations partielles sur les caractères particuliers de la plaine :

- On note une importance considérable du métayage et du sous-métayage, mis en évidence par le "profil des exploitations". Pour établir ces profils on a séparé propriétaires et métayers et considéré comme propriétaire celui qui possède en propre (et en titre ?) au moins une parcelle. Le métayer est celui qui n'a aucune parcelle en propriété.

Par exemple : sur l'échantillon de 1070 exploitants, 737 propriétaires ont 1 parcelle au minimum.

6 % de l'échantillon ont au moins d'1/2 ha.

25 % possèdent entre 1 à 2 ha.

5 % possèdent 5 ha ou plus.

Puis on étudie le mouvement des rizières :

- propriétaires donnant parcelles en métayage (ordre décroissant des surfaces)
- propriétaires ne donnant aucune parcelle en métayage
- propriétaires prenant des parcelles en métayage (ordre croissant des surfaces).

On compte 13 000 familles sur la plaine pour 15 000 ha, soit en moyenne 1 ha par famille, mais la distribution est très inégale.

En valorisant le capital foncier (on connaît bien le prix des rizières pour chaque zone) le cheptel bovin, le produit des ressources tirées du salariat, de la pêche, des cultures sèches et du petit élevage ainsi que les dépenses :

"nous voulons estimer sur le long terme, pour chaque catégorie, la capacité à prendre en charge le relais de l'État, c'est à dire la part que chaque exploitation peut consacrer au financement de tous les moyens et les services mis en oeuvre pour conserver la capacité de production du périmètre irrigué. On estime que l'exploitation africaine consacre 25 % de ses ressources à cet entretien alors que l'exploitation malgache est très en dessous de ce chiffre puisque jusqu'ici, elle n'a pratiquement jamais rien payé, et qu'elle accepte difficilement de payer ses redevances en eau".

III.- LE ROLE DU CIDR

(entretien avec Jean Pierre Van Den Bruck, responsable local)

Associations "Epargne-crédit" : fonctionnement des caisses (rappel)

L'information sur les objectifs et les méthodes du projet sont les plus souvent sollicités par des paysans qui en ont "entendu parler".

Le principe de base des caisses, constituées par les associations, est d'employer l'épargne des membres au financement d'activités de diversification de ces mêmes membres, pour lesquelles il n'existe aucune source de crédit.

Le fonctionnement des associations repose sur un règlement intérieur élaboré par les membres eux-mêmes au terme d'environ une dizaine de réunions de concertations.

Une cotisation est requise pour adhérer à l'association ; le montant en est acquis définitivement par celle-ci, et constitue son minimum de fonds propres. Le montant de cette cotisation varie selon les associations et va d'un minimum de 5.000 FMG (exceptionnellement 3.000 FMG pour l'une des caisses) à un maximum de 25.000 FMG. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité mais toutes sont organisées sur la base d'une affinité sociale reconnue (famille, origine ou résidence). Aujourd'hui 32 associations comptent 2521 membres (chiffre mars 1995).

Dans une région où, traditionnellement, la production est structurée par le crédit ⁽²⁾, le principal objectif et la principale difficulté pour les animateurs est d'encourager une épargne volontaire destinée à augmenter les fonds propres de la Caisse. Celle-ci est réalisée sous la forme de "dépôts bloqués" versés annuellement, pour une durée indéterminée, dépôt récupérable au retrait de l'associé. Le montant de ces dépôts varie de 5.000 à 20.000 FMG par an ou selon les caisses, rémunérés par un intérêt qui varie également selon les caisses de 10 % à 24 % l'an.

On constate que si le montant de l'adhésion est faible celui du dépôt bloqué est élevé et inversement.

Le total de ces dépôts, augmentés des intérêts et défalqués des frais de gestion, constitue les fonds propres de l'association (FPA) utilisables à partir de sa 2^e année de fonctionnement. A ces ressources viennent s'ajouter les produits de dépôts volontaires :

- Dépôts à vue : (fonds que l'Association ne peut pas utiliser car ils peuvent faire l'objet d'un retrait à tout moment).

Leur objectif est principalement pédagogique : il sert à enraciner la confiance des paysans vis à vis de la caisse.

- Dépôts à terme, classique. Ils n'excèdent pas un an, le terme minimum variant selon les associations avec un minimum de 3 mois.

Le taux d'intérêt varie. Généralement, il est égal à la moitié de l'intérêt perçu sur le crédit, diminué de la marge bancaire.

La caisse utilise le produit de ces dépôts.

- Plan d'épargne : il s'agit d'un produit nouveau, institué à partir de 1993 qui progresse régulièrement mais lentement. Ce placement est utilisé par l'association et le taux d'intérêt, versé à l'épargnant, est égal à la moitié de l'intérêt versé pour le dépôt à terme (ci-dessus).

Avec ces fonds propres la caisse finance un crédit destiné à la diversification des productions :

- riz non irrigué
- petit élevage
- petit commerce
- pêche
- artisanat

L'accès à ce crédit est conditionné par une demande adressée au caissier qui tient un "cahier des demandes".

L'ensemble de ces demandes est présenté au Comité de gestion de la caisse, qui les analyse avec l'appui des animateurs, lesquels dispensent une formation à la gestion à cette occasion. Selon certains critères de rentabilité et de garanties, le Comité de gestion statue et transmet sa décision au caissier, qui débloque les fonds. Le taux de l'emprunt varie selon le règlement intérieur de chaque association de 2 % à 5 % par mois quelle que soit l'activité financée.

(2) Pour une histoire de ces structures voir L. Dubourdiou "Gens du riz dans la vallée de Betsiboka ...". Recherches pour le développement, série SHS, N°2 1986 : 143-194. Notre interlocuteur parle d'une "culture du crédit" propre à la plaine de Marovoay

Les caisses financent sur leurs fonds propres une seconde catégorie de crédits dits de "dépannage" (maladie, décès etc....). Destinés à lutter contre l'usure, il s'agit de crédits de solidarité, de courte durée (15 jours ou 1 mois) versés sans intérêts.

Les crédits alloués par les caisses sont loin de couvrir les besoins réels. Toutes les activités de production, ainsi que la consommation en période de soudure, fonctionnent sur le mode du crédit. En rationalisant leurs budgets, les exploitants pourraient demander moins de crédits et fonctionner sur leurs fonds propres, mais ce sont des notions et des comportements tout à fait inhabituels et très difficiles à assimiler. Si on a besoin d'un kapoaka de riz on va le chercher chez l'usurier ou le commerçant local. La pratique du crédit est une pratique de gestion généralisée.

Les crédits internes, alloués par les caisses, étant destinés aux activités de diversification, le CIDR attribue, sur ses fonds propres, des crédits de faisance-valoir pour le riz irrigué sans passer par la BTM. Ces crédits sont appelés "crédits-externes", et le taux d'intérêt qui leur est appliqué est celui de la BTM, à cette réserve près, que le taux est fixe pendant toute la durée du prêt. L'attribution de crédits-externes est, pour le CIDR, une pratique inhabituelle, à laquelle il a dû se résoudre face au retrait total de la BTM (2).

Les crédits-externes accordés par le CIDR sont remboursés à 100 % à l'échéance. Les crédits internes, attribués par les caisses, l'étaient à 93 % l'échéance et le sont aujourd'hui à 97 %. Deux caisses sont en difficulté et ne parviennent pas à rembourser à l'échéance prévue.

Les montants prêtés en C-E sont faibles, en moyenne 50.000 FMG/ha, mais ils correspondent à une capacité de remboursement bien admise. Par expérience on peut considérer que les gens remboursent aisément un sac de riz par ha (soit effectivement 50.000 FMG par ha) ; ceci est considéré comme un "bon taux".

Avec le souci de pérenniser son action, le CIDR recherche un protocole d'accord avec la BTM, qui pourrait être conclu fin 1995. Mais les exploitants sont extrêmement réservés, vis à vis cette banque, dont les contraintes de gestion sont telles que l'allocation des crédits est toujours en retard par rapport au calendrier cultural.

IV.- L'ENQUETE-BUDGET DU CIDR : SA PHILOSOPHIE ET SES OBJECTIFS

L'objectif de l'enquête est avant tout pratique : en essayant de cerner l'utilisation réelle des crédits sollicités par les paysans, le CIDR essaie de mieux comprendre comment les gens "fonctionnent" au fil des jours, pour mieux adapter les usages de la caisse à leurs besoins.

(2) La BTM serait en cours de restructuration et se séparerait à l'avenir activité " commerciale" de l'activité "développement rural".

Le problème des crédits BTM ne sera pas abordé ici. Ils ont fait l'objet d'une étude très complète dans un rapport de stage par J. Patrick Rasolofo Jaonarison 1993-1994 sous le titre : "Le financement pour le développement du monde rural : Exemple de financement des activités rizicoles dans la plaine de la basse Betsiboka (Marovoay). Faculté de Droit et d'Economie de Tananarive.

Les premières enquêtes réalisées ont d'abord porté sur un suivi des activités économiques financées par les crédits aux familles. Très vite, l'approche "activité économique" s'est révélée trop limitative, car bien des facteurs interviennent dans l'utilisation des crédits, en dehors des activités de production au sens strict. D'autre part, les paysans ne portent aucun intérêt à ce suivi.

L'enquête s'est alors concentrée sur les activités spécifiquement féminines. En effet, ce sont surtout les femmes qui sont en quête de crédits pour se lancer dans des activités annexes, complémentaires à la riziculture (activités qui sont l'objet propre de l'intervention du CIDR). Les premières observations ont montré qu'elles mènent leurs affaires de façon très empirique, sans tenir compte des recettes et des dépenses : en empruntant, elles achètent un cochon, puis, le revendent le temps venu ; aucun intrant n'intervient dans ce petit élevage. La même observation vaut pour le commerce : on emprunte pour acheter des matières premières et on les revend. Ces observations ont également mis à jour des comportements aberrants :

- les animaux sont achetés en période de récolte, donc en période de forte demande et de hauts coûts, et revendus en période de soudure, pour se procurer des liquidités, quand les cours sont les plus faibles.

Une animation spécifique a donc été consacrée aux femmes pour les initier à la notion de budget et à sa gestion, journalière et mensuelle. Après quelques semaines de travail, une fiche budget journalier, aussi simple que possible, a été mise en place au sein de familles, volontaires pour se prêter à cette expérience (3). D'un travail avec les femmes on est ainsi passé à un travail avec les familles, la difficulté étant d'assurer un remplissage quotidien des feuillets.

A l'usage, on a pu constater que toutes les dépenses ou recettes ne figurent pas de façon assez explicite dans la fiche, par exemple :

- l'achat de matériel pour le petit commerce.
- les dépenses pour les fêtes sont difficilement notées.
- les mouvements liés à l'usure (décaissements comme profits) ne sont pas notés.

La rubrique "divers" permet de combler cette insuffisance.

En général, lorsqu'un budget présente une allure aberrante, c'est que la notation a été incomplète. L'animatrice passe deux fois par mois dans chaque famille et vérifie ces fiches. Elle procède également à une récapitulation mensuelle des dépenses à laquelle elle joint une fiche de commentaires. Il va de soi que ce ne sont pas les familles les plus démunies et les plus illettrées qui sont touchées par l'enquête ; ces résultats ne sont donc pas généralisables et doivent être utilisés avec réserve. Cependant, après 6 mois d'enquête, les animateurs ont procédé à des restitutions par caisse, présenté les résultats sous forme de tableaux et, au cours de nouvelles animations, ont essayé de calculer des ratios avec les associés.

L'un des indicateurs le plus éclairant concerne les soldes en riz et en nature. Compte tenu de la consommation journalière et mensuelle de la famille cela permet d'évaluer leurs besoins en période de soudure. A partir de cet indicateur on passe à la notion de stock et les paysans découvrent le mouvement de leur consommation réelle, qu'ils ne connaissent pas.

L'intérêt de cette enquête a été d'adapter les thèmes d'animation aux besoins spécifiques de chaque caisse. Par exemple, lorsque la majorité des familles ont très peu de revenus, il ne sert à rien de centrer l'animation sur l'épargne monétaire, mieux vaut insister sur la diversification des ressources. Le but poursuivi n'est pas de suivre le budget de 300 ou 400 familles, bien qu'il existe une importante demande en la matière, mais de former les gens qui

(3) Voir fiche en annexe.

constituent le comité de gestion de la caisse au conseil de gestion de budget, si les associés en expriment le besoin.

Un autre intérêt de cette enquête a été de permettre aux familles de "visualiser" le produit des activités complémentaires (pêche, artisanat, petit élevage, petit commerce etc....) qui sont dévalorisées par le système des représentations culturelles, alors qu'elles constituent, en fait, les ressources principales du budget familial. Ainsi, dans les familles qui disposent de 1 ha ou 1,5 ha - la moyenne des familles semble-t-il - ce sont les recettes annexes qui permettent de supporter la période de soudure. Mais le code des valeurs ne leur accorde qu'un intérêt accessoire ; une sorte de "truc pour tenir le coup", en somme, le "petit boulot" connu sous d'autres latitudes. Ces activités complémentaires ne sauraient en rien fonder une assise sociale respectable ; celle-ci réside toujours dans une stratégie de l'exploitation rizicole dont il faut continuellement augmenter les superficies par achat, par échange, par location, par prise d'hypothèque en cas d'usure (phénomène peu visible, dissimulé sous le terme "location" et cependant très fréquent). Cette prise de conscience est particulièrement utile aux stratégies d'animation du CIDR et à l'orientation de son intervention. Cette dernière a pu ne pas être comprise par la FIFABE qui l'interprète comme une incitation à la reconversion de l'activité rizicole vers d'autres spéculations. L'approche du CIDR se veut réaliste : pour une tranche importante de la population de la plaine la riziculture ne peut satisfaire la totalité de ses besoins. Alors, mieux vaut aider ces paysans à gérer correctement les ressources fournies par ces activités.

V.- THEMES PORTEURS

L'usure

Elle est traditionnelle, très répandue et, en général, le fait d'exploitants qui disposent d'un revenu fixe (salaire, retraite, revenus immobiliers etc..). On considère qu'un compte d'exploitation qui présente un surplus supérieur à 500.000 FMG est celui d'un exploitant qui se livre à l'usure. A ceux-ci viennent s'ajouter les collecteurs, les commerçants, les fonctionnaires etc. En dépit de leur puissance d'intervention en ce domaine, les "karana" sont loin d'avoir le monopole de cette activité.

Le taux de remboursement généralement pratiqué en 1994 et en 1995 est de 1 sac de paddy de 50 kg, au bout de six mois, pour un prêt de 5.000 FMG, quel que soit le prix du paddy. En 1993, le remboursement, à la récolte, était de 20.000 FMG pour un prêt de 5.000 FMG. Le même taux a été appliqué au moment de la soudure de Mars-Avril 1994. Mais, alors qu'à la récolte 94, le sac de paddy valait entre 40.000 FMG et 45.000 FMG le sac de 50 kg, au lieu des 20.000 FMG habituels, le taux d'intérêt des crédits usuraires n'a pas été revu à la baisse. Ces crédits s'étalent sur une période de six mois, de la soudure à la récolte : de Mars/Avril à Octobre/Novembre.

Les prêts usuraires concernent également des échanges en "nature" mais on connaît mal les taux de remboursement.

Une expérience originale de grenier collectif sur "le terrain" du CIDR

L'une des associations encadrée par le CIDR, située sur la rive gauche de la Betsiboka, à Anositapaka, a pris l'initiative de constituer une réserve collective de paddy (1 sac par foyer). Cette décision répond à une expérience traumatisante pour le groupe qui, suite à une série de trois ou quatre décès très rapprochés, fut dans l'incapacité, faute de réserves de riz suffisantes, de répondre aux nécessités des dons traditionnels, lors de funérailles. Pour faire face aux situations d'urgence, il a pris la décision de créer un grenier collectif.

Cette association est constituée par un groupe très structuré de Betsirebaka, gens du SUD-EST, sociétés à greniers, qui ont l'habitude de stocker leur propre riz. Trois ans après avoir créé cette institution, dont l'usage est réservé à des dons de solidarité pour les funérailles ou bien en cas de maladies ⁽⁴⁾, ils ont contacté le CIDR pour constituer une caisse d'épargne-crédit. Tout postulant à la qualité d'associé doit obligatoirement être membre du grenier.

L'association compte 60 membres et le grenier reçoit 60 sacs de paddy après chaque récolte. Lors des funérailles, la quantité des dons n'est pas limitée ; chacun prend selon ses besoins qui ne dépassent jamais 6 à 7 sacs par foyer et par funérailles. C'est ainsi qu'ils régulent leur stock. L'année suivante le bénéficiaire remet un sac au grenier : les dons sont réellement des dons et non un crédit déguisé. S'il reste des sacs au mois de juillet, ces sacs sont octroyés à crédit, à ceux qui en font la demande, afin de libérer le grenier, dont la capacité de stockage est limité à 60 sacs (environ 300 kg).

Après deux ans de fonctionnement, l'association constituée par ce groupe a diminué de moitié sa demande de crédits-externes, leur caisse assurant le complément. Ils souhaitent ne pas dépendre d'un bailleur de fonds extérieur et sont très fiers de leur autonomie. Ils sont soudés et dynamiques. Le crédit est toujours remboursé à 100 % à la date d'échéance.

Au vu de cette réussite, le CIDR a développé le thème du grenier dans ses campagnes de sensibilisation. Une douzaine d'associations de la rive droite ont été invitées à visiter cette réalisation en rive gauche. Toutes ont longuement visité le grenier et posé de nombreuses questions, mais ont estimé, dans l'ensemble, que ceci n'était pas réalisable au sein de leur propre association.

L'objection principale qu'ils opposent est que leurs villages sont pluriethniques, que la concorde n'y règne guère, que la construction d'un grenier exige un effort important d'autant plus que dans une région régulièrement inondée, sa réalisation technique doit tenir compte des contraintes de milieu.

Mais, plus encore, refusent-ils l'idée du don. Il n'y a pas de dons entre étrangers ; ils ne se font qu'entre gens de même famille. L'usage des réserves du grenier pourrait bien être destiné aux besoins des funérailles, mais il s'agirait d'emprunts à crédit et non de dons. Le CIDR suggère de regrouper un lignage autour d'un grenier, mais ceux-ci, dans une région peuplée par des migrants, sont d'une ampleur trop restreinte.

L'idée lancée à la fin de l'année 1994 fait cependant lentement son chemin, à la recherche d'une forme appropriée à la réalité des sociétés villageoises. Actuellement, deux caisses tentent cette opération, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite, à Nosifisaka, où l'on a déjà collecté 25 sacs, avec l'objectif précis d'en collecter 100 en 4 ans, et le paddy ainsi stocké sera distribué à crédit et remboursé en nature.

En fait, les associés ne perçoivent pas encore les difficultés de gestion qu'implique ce crédit. Ils identifient la caisse au grenier : la caisse gère tout et l'argent passe de l'un à l'autre

(4) Une très faible quantité, moins de 10 sacs, est cédée à crédit au moment de la soudure.

sans difficulté. Mais un crédit en nature ne se gère pas comme un crédit monétaire, particulièrement en raison des problèmes de stockage :

Ce sont les dons qui permettent de réguler un stock. Par exemple si on prête 60 sacs à 1/2 sac d'intérêt pour chaque sac emprunté, à la fin de l'année le grenier contiendra $60 + 30 = 90$ sacs. A la fin de la seconde année on aura 135 sacs etc.... Pour réguler il faut vendre, et le produit de ces ventes sera, théoriquement, versé à la caisse. C'est introduire une confusion comptable qui rend la caisse ingérable.

Un autre risque réside dans le fait que ces caisses, qui gèrent une masse de dépôts individuels dont la totalité n'excède pas 200.000 ou 300.000 FMG, se trouvent à la tête de sommes considérables et que ses membres ne sentent plus la nécessité d'épargner, ce qui, à terme, viderait les caisses de leur raison d'être.

Le grenier doit avoir une identité propre, avec son statut, son règlement intérieur et pourrait être membre de la caisse. Cela existe dans d'autres programmes d'épargne-crédit. L'association de Nosifisaka s'oriente vers une autre solution : les surplus du grenier seront vendus, le produit de la vente divisé entre les membres du grenier et ceux-ci verseront cette somme sur leur propre dépôt à la caisse. Cette solution paraît mieux adaptée à la réalité sociologique de la plaine et cette expérience est regardée avec beaucoup d'attention par les autres associations.

L'éventualité d'user du grenier comme grenier semencier n'a pas encore été étudiée. Le plus gros problème auquel la plaine doit faire face est celui de la soudure.

La Soudure

Le moment de la soudure est un moment très difficile à passer. C'est un des problèmes les plus importants à bien cerner par l'enquête. Elle débute en ce moment (fin mars) et les animateurs du CIDR le ressentent vivement. La période des crédits d'usure est ouverte pour les gens qui n'ont pas assez de riz ou sont malades. Ces crédits sont parfois demandés pour la riziculture mais ils répondent principalement à des besoins alimentaires. (Celui qui n'a qu' 1 ha n'a pas de gros travaux à financer mais il a besoin de nourrir sa famille).

Pour le CIDR la gestion des greniers doit d'abord permettre de résoudre la question du riz alimentaire. Le problème est récent : jusqu'en 1975, date à laquelle l'usine de la CAIM fut nationalisée et incluse dans le patrimoine de la FIFABE, seule la variété ALI COMBO, variété à grain long, était exportée vers l'Europe. L'usine conservait en stock des variétés traditionnelles commercialisées pour la consommation locale, sans fébrilité particulière du marché au moment de la soudure. Cette gestion des stocks de paddy, plus encore que le monopole d'achat - effectif - de la société d'encadrement, explique en grande partie l'absence de tradition de greniers dans la plaine et les traditions d'usure qui en sont la conséquence aujourd'hui. Un autre facteur d'explication tient à la mobilité de la population des tenanciers et de la main d'oeuvre salariale sur les périmètres des concessions. Le grenier suppose un véritable enracinement territorial du groupe qu'il alimente, ce qui n'est pas le cas de la population de la plaine qui se vit toujours comme "étrangère" et renvoie ses morts au pays d'origine.

La pénurie du riz en période de soudure s'est affirmée en 1990, avec la libéralisation de la commercialisation du paddy. Elle atteignit un niveau dramatique en 1994, où le produit disparut du marché pendant quelques semaines. L'événement, jamais vu à Marovoay, n'est pas pour rien dans l'intérêt porté aux greniers. A la fin de l'année 1994, un membre du gouvernement vint annoncer un arrivage de riz extérieur et un plafonnement du riz blanc à

1200 FMG le kg. Dès le lendemain, le prix du riz affiché sur les ardoises est passé de 850 à 550 FMG. Les paysans ont immédiatement cessé leurs ventes et le prix du riz est remonté lentement, pour atteindre, en fin de campagne 700 à 750 FMG. La baisse des prix s'est accompagnée, pour les AUR et pour le CIDR d'un arrêt total des remboursements de crédits. Le marché est, en fait, très spéculatif. On s'attend, pour 1995, à ce que d'importantes quantités de paddy soient mises sur le marché en période de hauts cours.

La récolte, fin 1994, fut exceptionnelle ; à la suite de pluies abondantes, d'une très longue inondation et d'un retrait très lent de l'eau, elle est estimée à 50 000 T, soit un rendement moyen de 3 T/ha. 25 000 T avaient quitté la plaine en Novembre, par les soins de la SIB (Bardai) principalement. La SORIMA n'a commercialisé que 5 000 T, ce qui explique qu'elle ne parvienne pas à recouvrer ses crédits. Les prix du paddy ont donc évolué de 350 FMG en début de campagne à 450 FMG pour atteindre un prix maximum de 850 FMG, soit une moyenne estimée à 700 ou 750 FMG, c'est à dire le double du prix de la campagne de 1993.

Les paysans, attirés par le haut cours du paddy, vendent plus qu'ils ne devraient et se retrouvent sans réserves ce qui accentue les difficultés de la soudure.

Une autre explication est fournie par la baisse des rendements, mais l'avis des experts diverge sur ce point : beaucoup estiment qu'ils sont en baisse, suivant ainsi l'avis des paysans, Margraf au contraire, économiste du projet AGRAR, affirme qu'ils ne cessent d'augmenter.

L'enquête devra cerner ce problème, ainsi que l'urgence soudaine de la soudure dans l'histoire de la plaine (3).

Le flottement du FMG

Des conséquences de la mise en flottement du FMG, les paysans n'ont tout d'abord perçu que la très large augmentation des recettes. C'est en 1995 qu'ils vont réellement affronter - avec l'augmentation, du prix du pompage par exemple - les problèmes liés à l'augmentation des coûts.

Ils s'affichent déjà dans l'augmentation des prix du matériel. Depuis 2 ans (1993-1994) le CIDR accordait un crédit spécial et encourageait l'achat de charrues. Environ 15 charrues ont été achetées dans ce cadre. Elles sont tirées par des boeufs de trait et paraissent bien adaptées au travail qui leur est demandé. Il s'agit de charrues métalliques de 25 kg, vendues entre 100 à 120.000 FMG. Le même modèle coûte aujourd'hui 350.000 FMG et celui de 45 kg coûte 550.000 FMG. Devant l'incertitude des prix du paddy, le CIDR a suspendu, pour le moment, le crédit-charrue, malgré une manifestation d'intérêt pour cet investissement très encourageante et une forte demande de crédit.

De même, les roues de charrettes métalliques qui coûtaient 420.000 FMG la paire, courant 1994, sont portées à 850.000 FMG aujourd'hui. On notera que pour les charrettes, seules les roues font l'objet d'une ouverture de crédit ; les plateaux sont réalisés par les artisans locaux et directement financés par l'acheteur. L'emprunt-charrette s'étale sur trois ans alors qu'il dure 2 ans pour les charrues. Ces dernières ne sont rentables que pour une surface à exploiter supérieure à 2 ha.

Pour ces opérations, le crédit n'est jamais directement attribué aux personnes qui en font la demande. L'association centralise les demandes, les étudie et décide de l'attribution des

(3) Aux raisons esquissées on peut ajouter la dégradation de la qualité des semences. Le centre semencier de Tsararano est toujours en activité mais ne répond plus aux besoins.

emprunts que le CIDR octroie à la caisse. En cas de non-remboursement - ce qui n'est jamais arrivé - la caisse est responsable.

L'activité artisanale et entrepreneuriale (en milieu paysan)

Mis à part le tressage - activité féminine - l'artisanat est peu développé dans le secteur, à l'exception de quelques forgerons qui produisent un petit matériel (herse de bois à dents métalliques) peu prisé par les paysans car il ne correspond pas à leurs besoins (sols lourds).

La politique de soutien aux petites entreprises de piétinage mécanique, engagée par la BTM en 1986, alors qu'elle disposait, à cet effet, de crédits non limitatifs fournis par la Banque Africaine de Développement (BAD ⁽⁴⁾) n'a pas été poursuivie. Les contraintes mécaniques, que le piétinage impose aux moteurs des tracteurs, ne leur laissent guère une durée de vie supérieure trois ans, ce qui ne permet pas à l'entrepreneur d'amortir son investissement, sans parler des effets d'une gestion approximative. Tous ces petits entrepreneurs ont renoncé au piétinage mécanique en rizière inondée.

Certains se sont orientés vers une nouvelle technique expérimentée par un colon "karana" de Madirovalo : le labour après récolte, en terrain sec, avant les pluies. Expérimentée pour l'arachide, cette technique se développe pour la riziculture en plaine de Marovoay. Elle a l'avantage d'être beaucoup moins agressive que les roues-cages, pour les moteurs des engins comme pour les diguettes. Sur la rive gauche, à Manaratsandry on compte 4 entrepreneurs de ce type :

- Razafimahatratra Joseph et son épouse Chris.
- Rakoto Joseph fils (fils d'un migrant merina du même nom, installé sur la plaine au début de la période coloniale, notable et commerçant prospère).
- un médecin installé à Manaratsandry
- un jeune entrepreneur comorien venu de Majunga (?).

Un autre type d'entreprise se développe pour pallier aux défaillances des services de la FIFABE : la location de pompes à eau. En raison de l'ensablement et de l'élévation du niveau des drains et des canaux - à Ankaboka par exemple - l'eau, à peine pompée redescend dans le fleuve. D'autre part, la fréquence des pannes des pompes FIFABE et les ruptures de fournitures de gas-oil, ont incliné les paysans, dont les rizières ne sont pas trop éloignées du fleuve, à louer des pompes qui mènent l'eau directement du fleuve à la rizière. On compte aujourd'hui 6 propriétaires de pompe à eau sur la plaine. Le prix de location est fonction de la quantité de carburant dépensée pendant la durée du pompage : si le paysan fournit le carburant, le prix de location sera de 3.000 FMG par litre dépensé. Si le carburant n'est pas fourni, le prix de location sera de 6.000 FMG par litre utilisé.

L'un des ces entrepreneurs a acheté d'occasion une pompe diesel qui débite 110 l/minute, au prix de 7 millions de FMG. Il fournit le carburant et louait son engin 6.000 FMG "le litre" en 1994 ; il prévoit de porter le prix à 10.000 FMG en 1995. Il pense amortir son investissement en fin de 3^e année de location.

Les entreprises les plus répandues sont les décortiqueries. Il en existe 27 dans le fivondronana de Marovoay dont 16 ou 17 dans la ville. Ces entrepreneurs prêtent de l'argent à un petit collecteur qui ramène le riz à la décortiquerie. Celle-ci gagne 40 FMG/kg au décorticage, et l'argent est rendu "sans intérêt" (?) par le collecteur en fin de campagne.

⁽⁴⁾ Lucile Dubourdieu : "Le budget peut-il créer un monde ?" Tropiques, lieux et liens, p 273. Le personnage de C, évoqué dans cet article, est parvenu à s'approprier 40 ha en 1995 dans la zone d'Ampijoroa.

ANNEXES

Les systèmes d'irrigation :

- . Pompe privée
- . Irrigation gravitaire (ranovelon-doha)
- . Irrigation par station de pompage
- . Inondation par crue de fleuve

La préparation du sol

- . Kaoka be rano
Dion-tany
- . Labour tracteur
Charrue
Piétinage des boeufs
Arrachage des mauvaises herbes

Les saisons de culture rizicole

Le riz "ASARA" : en saison de pluie sur les parties irriguées de la plaine, de décembre à Mars.

Le riz "ATRIATRY" se cultive sur les bordures des plaines inondées à partir du mois de Février ou Mars.

Le riz "JEBY" : après la saison de pluie en Avril.

Le calendrier agricole

	ASARA	ATRIA TRY	JEBY
Semis dans la pépinière, préparation du sol	mi-Déc.-mi-Janv.	Fév.-Mars	Avril-Mai
Repiquage dans la rizière	mi-Janv.-mi Fév.	Mars-Avril	Mai-Juin
Sarclage	mi-Janv.-mi Fév.	Avril-Mai	Juin-Juillet
Coupe	fin Avril-fin Mai	Juin-Juillet	Août-sept.
Battage	mi-Avril-mi Juin	Juillet-Août	Sept-Oct.

Les unités paysannes

Unités de poids

. Pour le paddy :

1 baonamaro = 8 kapoaka = 1,6 kg

1 vata = 13 kg

Efa-bata = 50 kg

8 Boanamaro = 1 vata = 13 kg => 1 boanamaro = 1,6 kg

1 gony salakamanga = 6 vata = 80 kg

Unité de surface

1 tomoro = 1/4 ha

Or le tomoro est très variable. Il montre ⁴ surtout la délimitation de la surface d'une rizière. Le tomoro est une diguette séparant d'une rizière à une autre. Tomoro = côté.